

Pas de classement des établissements hospitaliers cette année



Vous l'avez peut-être remarqué. Peut-être pas. Mais, cet été, l'hebdomadaire Le Point n'a pas sorti son numéro dévolu à présenter « un » classement des établissements hospitaliers français établi selon leur compétence supposée à prendre en charge une maladie ou à effectuer un geste thérapeutique donné.

Retour à la newsletter

On pourrait penser que l'hebdomadaire a enfin admis que tant les indicateurs utilisés que leur mode de recueil n'avaient pas de pertinence. On pourrait aussi penser qu'ils ont enfin compris que cela ne servait pas à grand-chose sauf pour les directeurs d'hôpitaux ou de groupes de cliniques qui n'hésitent pas à se mettre en avant lorsque, par un effet où le hasard a son mot à dire, un établissement qu'ils dirigent de près ou de loin est dans les x premiers. Et peut-

être à faire râler les agences de santé ou les actionnaires quand un établissement ne figure pas au tableau alors qu'il coûte des millions d'euros...

Partie remise

Détrompez-vous, pour *Le Point*, ce n'est que partie remise. L'édition 2022 qui devait concerner l'année 2021 a été annulée car il a été jugé que la pandémie de Covid-19 avait trop perturbé le fonctionnement des établissements pour permettre de disposer de données comparatives et fiables. Le processus reprendra donc concernant cette fois l'année 2022.

Des carences sur le processus de classement ?

On peut toutefois s'étonner : si le processus est pertinent, si les indicateurs sont fiables, pourquoi donc ne pas avoir fait de classement pour l'année 2021 ? N'est-ce pas le rôle d'un établissement de santé de savoir au mieux fonctionner en période de crise ? A moins que le fait de ne pas vouloir ou pouvoir établir de classement concernant l'année 2021 ne rende compte plus ou moins explicitement des carences du processus de classement ?

François Diévert



© S. Decoret/depositphotos